

# LETTRE 10 Décembre 2020



## LA MANIFESTATION DES SANS PAPIERS ... ET LA REPUBLIQUE

Une manifestation à Paris, place de la république qui se termine dans la violence : on en a déjà vu, et on en verra encore. Mais comme il s'agissait de migrants, on n'en parle plus. On retient les violence policières, et parce qu'une autre personne médiatique en a subit les conséquences. Mais les humains qui étaient là... que sont-ils devenus ? Dort tranquillement, citoyen, ceux-là ont erré dans la nuit (et les jours suivant) comme ils le font – trop souvent.

Qu'en a pensé la statue de la liberté dressée sur cette place ? Quelle liberté ? En tout cas, pas la même pour tout le monde. La liberté de circuler ? Sûrement pas pour les migrants. Liberté de signer des accords et de ne pas les respecter ? Sûrement pour la France qui bafoue le droit international et son propre droit français.

La statue de l'égalité découvre qu'il y a des personnes qui sont moins égales que d'autres.

La statue de la fraternité a découvert que c'était possible entre diverses personnes, mais que cela ne durait que quelques heures au plus. Survenait ensuite un climat de violence.

La statue a-t-elle bien dormi cette nuit du 23 au 24 novembre 2020 ? J'en doute.

L'espoir est-il mort ? L'espoir d'avoir en France un droit inaltérable, simple et nécessaire, l'espoir d'obtenir protection : un accueil, un toit et une procédure d'asile respectant les droits.

Michel Girard

## 18 décembre : la Journée internationale des migrants

Le 18 décembre est la Journée Internationale des migrant-es. Pour tous ceux qui se préoccupent de la défense des droits humains, c'est l'occasion de rappeler l'importance de cette question. Des dizaines de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes meurent sur les routes de la migration, victimes des politiques meurtrières de fermeture des frontières. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans la précarité et la peur, sans logement stable et digne, sans pouvoir travailler comme ils le désireraient et sans accès aux droits fondamentaux. Ils subissent la surexploitation ou des conditions de travail indignes du fait de leur situation administrative. Ils risquent à tout moment l'enfermement et l'expulsion. L'accès au droit, à tous les droits (santé, logement, travail, etc.) doit être égal pour tous les résidents d'un pays, quelle que soit leur nationalité ou leur origine. La maltraitance administrative ou la restriction et la remise en cause sempiternelle de l'Aide médicale d'État sont inadmissibles. Il est urgent que la France signe enfin la « convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » adoptée par l'ONU le 18 décembre 1990. Il faut tout faire pour éviter les drames et permettre un accès digne aux personnes en recherche de sécurité, le rétablissement des sauvetages en mer, la fin de la détention des réfugiés et des migrants en Libye et, en attendant la généralisation de la liberté de circulation, l'ouverture immédiate de voies légales pour les migrations. Il est nécessaire d'appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant, et donc que les mineurs isolés étrangers ne soient en aucun cas victimes d'inégalité de traitement au sein des dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance.

(issu du communiqué commun : LDH, MDM, MRAP, Syndicat des avocats de France – SOS

## LES CERCLES

Il y a eu peu de nouvelles des cercles de silence de novembre, si ce n'est ceux de : Toulouse, CERGY-Pontoise, Étampes, Strasbourg, Colomiers. Cela se comprend avec les nouvelles mesures de confinement. Mais il n'y a pas eu de réponses concernant la proposition d'un cercle de silence confiné, comme cela avait été le cas lors du premier confinement. Est-ce par lassitude ? Cela augurerait-il de la fin de nombreux cercles de silence ? On peut se poser la question de savoir si les cercles servent à quelque chose. Combien reprendront en Janvier après le confinement ? Les préfetures et Mairie en profiteront-elles pour interdire ce type de rassemblement sur la voie publique ? Sera-ce la fin ? Et par là même occasion la fin de cette lettre ? Y a-t-il encore des personnes intéressées par ces informations ? Faut-il que toutes les associations qui participent à la gestion, à l'accueil et à l'aide migrant, restent dans l'ombre ? On peut se demander si tout cela est politiquement correct !

## INFORMATIONS GENERALES

### **Le programme de réinstallation** du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR doit assurer la protection des réfugiés et aider les États à trouver des solutions pour que les réfugiés puissent construire leur avenir dans leur pays d'accueil. Il existe trois solutions durables offertes par le HCR pour les réfugiés :

Le retour volontaire des réfugiés dans leur pays, lorsqu'ils le souhaitent et lorsque les conditions sont réunies notamment pour que ce retour se fasse en toute sécurité et dans la dignité. C'est généralement la solution préférée. Ils sont un peu plus de 102 600 à avoir pu en bénéficier au premier semestre 2020, sur 29,6 millions de réfugiés.

L'intégration locale dans le pays d'accueil pour les réfugiés qui peuvent se reconstruire durablement, y compris quand le statut de réfugié prend fin et qu'ils décident de rester (en passant sur un autre type de titre de séjour ou par la naturalisation par exemple)

**réinstallation** qui consiste à transférer des réfugiés d'un pays d'asile à un autre État qui accepte de les admettre et de leur accorder une protection de façon pérenne lorsque la protection juridique et physique ne peut pas être garantie dans le pays d'accueil. Du côté de la France, une mission vient de rentrer par exemple du Rwanda, et depuis que les vols ont repris en juillet, des réfugiés qui se trouvaient au Liban ou au Tchad ont pu être accueillis. 2020 a été compliquée pour les réinstallations à cause de la pandémie qui a touché tous les pays et les a contraints à suspendre les vols internationaux pendant plusieurs mois.

Le HCR soumet des dossiers aux États, c'est eux qui prennent ensuite la décision finale d'accepter ou non la réinstallation. On estime à 1,4 million le nombre de réfugiés ayant besoin d'une réinstallation dans le monde. Sur 81 000 dossiers soumis, 63 600 réfugiés sont vraiment partis vers leur pays de réinstallation.

### **CNDA**

La Cour Nationale du Droit d'Asile est revenue sur sa "jurisprudence Kaboul" qui accordait très souvent une protection aux **demandeurs d'asile afghans**. En effet, elle estime que "La violence aveugle prévalant actuellement dans la ville de Kaboul n'est pas telle qu'il existe des motifs sérieux et avérés de croire que chaque civil qui y retourne court, du seul fait de sa présence dans cette ville, un risque réel de menace grave contre sa vie ou sa personne" . Ceci ouvre également la voie à une simplification des expulsions. Ce qui aura un impact majeur sur les 16 785 personnes afghanes dont la demande est pendante en France.

## **L'accueil ou la Violence**

Le dispositif d'accueil des migrants en France est insuffisant. Les capacités d'hébergement sont insuffisantes. Les démantèlements de campement, réalisés par la police, s'inscrivent alors dans une logique où l'on criminalise la migration irrégulière. Cela signe l'échec de la politique française d'asile et d'intégration qui se base sur l'idée que si on accueille mieux, plus de gens vont venir alors qu'on sait que c'est faux. En réprimant, le gouvernement veut donner l'impression qu'il gère les migrants.

On tente de repousser les migrants hors des villes, hors des frontières, afin de les rendre invisibles. Pour cela on fait appel à la police et force est de constater que dans de très nombreux cas, cela se solde par des harcèlements et de la violence. Souvent dans l'indifférence.

À Calais et Grande Synthe, les personnes exilées survivent dans des campements précaires détruits toutes les 48 heures, avec la privation et confiscation des biens personnels, la restriction de l'accès à l'eau, la nourriture, et l'hygiène, etc. À la frontière franco-italienne, ce sont les traques et expulsions systématiques. En Île-de-France ou sur le littoral franco-britannique on constate les mêmes brutalités et les mêmes atteintes aux droits fondamentaux des personnes.

Régulièrement ces campements sont démantelés et certaines personnes migrantes hébergées pour quelques jours avant de revenir à la rue. Elles y retrouvent les exilés primo-arrivants ainsi que les dublinés. Il faut rompre avec ce cycle infernal d'évacuations et de reconstitution de campements qui perdurent depuis cinq ans et définir une politique alternative pour rompre avec ces violences et assurer la dignité de tous.

## **OFII**

Des migrants en France ne parviennent pas à joindre la plateforme téléphonique de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), et se disent donc dans l'incapacité d'entamer une procédure de demande d'asile. La situation n'est jamais revenue comme avant le premier confinement alors qu'elle était déjà "largement insuffisante".

Les délais d'attente vont de plusieurs semaines à plusieurs mois. Un homme vivant dans l'ancien camp de Saint-Denis a appelé 175 fois le numéro de l'Ofii en 24 heures pour obtenir un rendez-vous, sans succès. Comme les migrants n'arrivent pas à joindre l'Ofii, ils ont plusieurs problèmes : ils n'ont pas de papier donc ils ont peur de la police, et en cas de contrôle ces personnes ne sont absolument pas protégées. Elles peuvent être envoyées en centres de rétention. Elles n'ont pas d'hébergement et pas accès aux actes médicaux. Elles ont du mal à s'alimenter et n'ont pas d'argent. Une fois une demande d'asile déposée, la personne qui effectue cette démarche peut prétendre à l'ADA (Allocation pour demandeur d'asile), à un hébergement et à la couverture santé CMU-C. Y aurait une volonté politique derrière cette lenteur ? qui mène à la dispersion des campements : il s'agit de faire en sorte que la demande d'asile en Île-de-France soit suffisamment difficile pour qu'il y ait une dispersion sur le territoire

## **Le gouvernement et la gestion des camps de migrants**

Le gouvernement français a annoncé jeudi 26 novembre aux associations d'aide aux migrants la création d'une "cellule de coordination" regroupant les acteurs de la gestion des campements de migrants en région parisienne autour du préfet de la région Ile-de-France. Cette cellule est chargée "à la fois de gérer l'urgence et de travailler sur la fluidité des parcours". Cette cellule devrait servir à mieux gérer les évacuations de ces campements, récurrentes depuis 2015, mais aussi à prévenir leur formation.

## **AME Aide médicale d'état**

Elle permet aux étrangers vivant en France en situation irrégulière et précaire de bénéficier de l'accès aux soins gratuitement avec dispense d'avance de frais. Elle bénéficie aux migrants qui arrivent illégalement en France et ont souvent un état de santé fragile. Elle leur permet de se soigner et ainsi elle protège l'ensemble de la population en limitant les risques de propagation de maladies.

Les personnes retenues dans un centre de rétention administrative (CRA) peuvent aussi bénéficier de soins gratuits.

Les soins médicaux et hospitaliers couverts par l'AME sont : 1) les soins médicaux et dentaires ; 2) les médicaments remboursés à 100 %, 65 % ou 30 % ;3) les frais d'analyses ; 4) les frais d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale ; 5) les frais relatifs à certaines vaccinations ou à certains dépistages ; 6) les frais liés à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Tous les professionnels de santé ont l'obligation d'accueillir les bénéficiaires de l'AME. S'ils refusent, ils s'exposent à un signalement.

## **CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

### **PLAISIR**

Dans ce centre qui est censé être utilisé pour enfermer les personnes atteintes du Covid, un seul détenu a des symptômes et les autres attendent toujours leurs résultats de test.

### **LILLE-LESQUIN**

L'État agrandit le Centre de rétention de Lesquin. En 2020, **481 nouvelles places** sont prévues : ré-ouvertures de centre (Hendaye, Geispolsheim), travaux d'extension ou de construction de nouveaux centres comme à **Lyon, Olivet et Bordeaux**, dont les ouvertures sont prévues pour fin 2023.

## **FRANCE**

### **BAYONNE- PAUSA**

Au **centre d'accueil des migrants Pausa** de Bayonne, l'association Diakité qui aidaient au fonctionnement du centre d'accueil des migrants en transit sur le quai de Lesseps, avec ses 60 bénévoles. Les projet proposé étaient rejetés. Jusqu' au refus du projet de création d'une antenne de Médecins du Monde par la communauté d'agglomération Pays Basque, principal financeur de Pausa.

### **BORDEAUX**

Plus de 100 personnes, majoritairement migrantes, disséminées autour de Bordeaux-Lac vivent dans des conditions inhumaines : boivent, se lavent, préparent à manger avec l'eau du lac car ils n'ont pas d'accès à l'eau potable. Les tentes étant dispersées afin d'éviter une évacuation de masse comme à l'hiver dernier, la plupart des migrants sans-abri sont éloignés du seul point d'eau potable et des toilettes ouvertes à des horaires restreints. Ils ne peuvent compter que sur deux distributions de nourriture par semaine, les vendredis et mardis soir.

À l'issue de son diagnostic, Action contre la faim a recommandé d'installer des points d'eau supplémentaires, d'améliorer ceux existants (ajout de robinets, réparation de fuites etc.) et d'assurer l'ouverture des toilettes publiques, (celle de Bordeaux Plage), 24 heures sur 24. Face à l'urgence humanitaire, la mairie compte distribuer des bouteilles d'eau potable en plastique aux sans-abri du lac.

## CALAIS

Depuis janvier 2020, alors que les traversées par la mer se multiplient, onze migrants sont morts ou portés disparus dans le nord de la France en voulant rejoindre l'Angleterre. À Calais et Grande-Synthe, une équipe de bénévoles le groupe « décès » œuvre pour identifier les exilés décédés, à Calais, contacter leur famille afin de permettre leur rapatriement ou, s'il est impossible, leur offrir des funérailles dans le respect de leurs traditions.

La mairie de Calais, sur ordre de l'État, procède à des opérations de déboisement sur plusieurs sites sur lesquels les migrants se retrouvent, s'installent. Les bois sont des lieux de vie privilégiés des migrants, chassés du centre-ville par un arrêté municipal interdisant les distributions de nourriture en leur faveur. Ils ont différents avantages : les arbres peuvent un peu les protéger des intempéries, ils procurent du bois pour se chauffer et cuisiner. De plus ils peuvent plus facilement se regrouper, ce qui est un atout pour les exilés, car les cas de violences policières sont souvent perpétrés sur des groupes isolés. L'objectif est de dégager les espaces pour que les gens ne puissent ni s'installer ni s'abriter.

Les migrants sont maintenant près du magasin Carrefour à Coquelles, le long de la côte ou encore en centre-ville ; ils se réfugient sous des ponts, mais sans accès donc aux distributions de nourriture interdites dans cette zone.

## FINISTERE

Solidaire, à terre comme en mer, soucieux du bon fonctionnement de la solidarité internationale et de la solidarité des gens de mers, et fier d'être solidaire, le conseil départemental du Finistère a décidé, le lundi 7 décembre 2020, de soutenir fortement les missions de SOS Méditerranée qui applique le devoir d'assistance en mer, en lui votant à la majorité une subvention de 50 000 €. SOS Méditerranée a contribué à secourir près de 32 000 personnes en affrétant le navire *Aquarius* dès février 2016, puis *L'Ocean Viking* depuis l'été 2019. Fondée en 2015, l'association SOS Méditerranée a contribué à secourir près de 32 000 personnes en affrétant le navire *Aquarius* dès février 2016, puis *L'Ocean Viking* depuis l'été 2019.

## MENTON

À Menton, les bureaux de la police aux frontières (PAF) pourraient enfin devenir accessibles aux ONG. Le tribunal administratif de Nice a demandé lundi 30 novembre au préfet des Alpes-Maritimes de revoir sa décision de refuser à des associations d'aide aux migrants l'accès aux préfabriqués, situés à Menton à la frontière où les exilés interpellés sont abrités. Deux associations avaient voulu intervenir dans la PAF pour dispenser une aide médicale, juridique et administrative mais la préfecture avait refusé. Les services de l'État avaient motivé ce refus en expliquant que les locaux relevaient du droit commun applicable aux locaux de police. Le tribunal a donné un "délai de 30 jours" à la préfecture des Alpes-Maritimes pour procéder à "un réexamen de la demande d'accès", exprimant de "sérieux doutes quant à la légalité de la décision attaquée". La durée de privation de liberté ne doit pas dépasser quatre heures mais il a été constaté que les personnes étaient enfermées [dans la PAF de Menton] pendant plus de quatre heures, notamment la nuit, et dans des conditions indignes. De nombreuses personnes sont retenues dans ces locaux munis de système de fermeture et de surveillance vidéo, dans des conditions précaires, pour de nombreuses heures, notamment la nuit lorsque le poste de police italien est fermé, et qu'elles sont mises dans l'impossibilité de partir librement et d'obtenir une assistance médicale, juridique ou administrative d'associations. La PAF de Menton n'en est pas à sa première polémique. En 2018, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté l'avait déjà accroché pour les conditions de prise en charge

des personnes étrangères à la frontière franco-italienne. Déni de droit, insalubrité, politique du chiffre, le rapport pointait des "conditions indignes et irrespectueuses de leurs droits", l'impossibilité de consulter un médecin, de faire avertir un proche, d'échanger avec un interprète ou d'avoir un repas, à part de l'eau et des madeleines, sans aucune différence ou presque pour les mineurs. Déjà en octobre 2019, une députée s'était vu refuser le droit de visiter les lieux.

## **NORMANDIE**

Mercredi 2 décembre 2020, vers 3 h 20 du matin, un chauffeur de poids lourd de nationalité roumaine se rend compte que des personnes se trouvent dans son chargement alors qu'il est stationné sur une aire de repos sur l'A28 à Quincampoix, dans le sens Rouen-Abbeville. Lorsqu'il ouvre les portes de sa remorque, il découvre trois majeurs de nationalité irakienne. Il alerte les gendarmes qui les ont pris en charge.

## **OUISTREHAM**

Mercredi 9 décembre 2020, entre 14 h et 15 h 30, une nouvelle opération de nettoyage des ordures s'est déroulée le long de la voie verte où une cinquantaine de migrants ont établi leur campement depuis la fin du premier confinement. L'opération s'est déroulée dans le calme, sans aucun incident : les gendarmes préviennent que le nettoyage va avoir lieu, laissent le temps aux migrants de sortir les éléments qu'ils souhaitent conserver, puis les agents procèdent à l'enlèvement des déchets.

La commune de Lion-sur-Mer remet à disposition des migrants d'Ouistreham, un hébergement de nuit, à partir du 15 décembre 2020. Le bâtiment pouvant accueillir les migrants compte 12 couchages. L'accueil avait déjà débuté en 2018 mais avait été jugé illégal par le tribunal administratif, faute de délibération municipale. Celle-ci a eu lieu le 7 décembre.

Le vendredi 18 décembre 2020 à 18 h, aura lieu une marche du pont de Bénouville jusqu'à Ouistreham, quai Charcot à la rencontre des exilés, lors d'une distribution alimentaire et où est installé un campement de jeunes migrants, soudanais essentiellement,

## **PARIS**

Alors que plusieurs associations ont organisé lundi 23 novembre l'occupation de la place de la République et le montage d'un camp de migrants pour dénoncer le comportement de l'État dans ce dossier, l'évacuation de ce campement par les forces de l'ordre a dégénéré.

Des associations voulaient dénoncer la « mise à la rue » de 3000 migrants depuis le 17 novembre et le démantèlement du camp de Saint-Denis ; ils demandaient des ouvertures de places d'hébergement et un réel système d'accueil des exilés. Quelque 450 personnes, en errance depuis le démantèlement du camp de Saint-Denis, avaient posé leurs tentes sur la place de la République. La police est arrivée sur les lieux pour mettre un terme à cette occupation illégale de l'espace public : Les forces de l'ordre sont intervenues par des charges successives, du gaz lacrymogène, des tirs de LBD (lanceur de balles de défense), des grenades de dés-encerclement. Après plusieurs minutes de présence, les forces de l'ordre ont procédé à l'évacuation de ce camp très temporaire et symbolique, retirant les tentes une à une. Des migrants ont été sortis de force de leurs tentes, jetés au sol. Des dizaines de personnes délogées du rassemblement de la place de la République, à Paris, ont été escortées au-delà du périphérique.

Où vont aller ces migrants pour lesquels les pouvoirs publics sont censés proposer des solutions d'hébergement à tous ceux qui vivaient dans le camp de Saint-Denis ? Leur nombre a été visiblement sous-estimé.

Des avocats, identifiables par leurs robes, ont été interdits d'accéder au lieu de l'évacuation. Le lendemain, le bâtonnier de Paris a déclaré avoir saisi le ministre de l'Intérieur ainsi que le préfet de Paris à ce sujet.

Après avoir reçu, (le 24 novembre) à sa demande, « un rapport circonstancié » du préfet de police sur l'opération, le ministre de l'intérieur a demandé mardi à l'Inspection générale de la police nationale, la « police des polices », de lui remettre « sous 48 heures » les conclusions de son enquête sur les violences constatées. Le ministre a une nouvelle fois dénoncé mercredi novembre « des gestes totalement inacceptables » de la part de « quelques policiers ». « Si c'est vérifié, je prendrai des sanctions ».

A la suite des manifestations de la place de la République, 245 personnes ont été mises à l'abri... mais il reste un millier à la rue éparpillés dans le nord de Paris. Mardi soir 24 novembre, 1000 repas ont été servi aux exilés par un collectif. La nuit, les exilés se cachent de la police, qui les délogent quand ils les rencontrent. Le 26 novembre, les ministres de la Citoyenneté et du Logement ont annoncé que 394 places d'hébergement avaient été débloquées.

### **Le pire s'est produit : ils et elles resteront dehors cette nuit. Là est la folie.**

Et les nuits à venir, ils et elles seront là ou reviendront, d'autres s'y ajouteront, là est l'indicible. Tant que ce cycle sans cohérence d'évacuations bâclées continue, tant que les dispositions législatives ne permettent pas à toute personne demandeuse d'asile, réfugiée ou sans-papier, sans distinction, l'accès à un hébergement digne, tant que les fonds étatiques seront insuffisants pour créer des places d'accueil véritable, le système perdura malgré les éclats violents d'une nuit. De Calais à Paris, à la Roya, les mêmes méthodes s'installent petit à petit sur tout le territoire. La plus lourde faute de l'État se trouve plus loin, ancrée plus profondément. Au-delà du droit international et français bafoués, c'est la destruction de l'espoir qui en anime pourtant plus d'un. Espoir d'une vie meilleure après des vies persécutées, espoir d'avoir ici un droit inaltérable, simple et nécessaire, d'obtenir protection : un accueil, un toit et une procédure d'asile respectant les droits.

Nous étions sous la statue de la République, réclamant l'application des principes du droit républicain. Nous n'avons vu qu'un déchaînement de violences inutiles, sans solutions d'hébergement pour ces 400 personnes exilées. La statue n'a pas réagi cette nuit, elle est restée seule sur la place vidée, pleurant ses droits, une fois de plus, piétinés.

Un demandeur d'asile afghan a déposée lundi 30 novembre auprès de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), pour "violences volontaires" . Il assure que ces violences se sont déroulées, le 17 novembre, en marge du démantèlement du camp de migrants à Saint-Denis dans lequel il vivait depuis un mois. « Je n'ai pas pu monter dans les bus comme beaucoup d'autres. Les policiers ont tiré des gaz lacrymogènes pour disperser la foule. Je voulais fuir quand un policier m'a donné un coup de pied. Je suis tombé. J'ai eu mal aux yeux et j'avais du mal à voir où j'allais. J'ai reçu un coup de pied au dos par un premier policier (...) et j'ai reçu deux coups de matraque sur le flanc gauche et sur le poignet gauche par un second policier. Un autre policier est arrivé et les deux m'ont donné des coups de matraque sur les bras, le dos et les côtes. J'avais caché ma tête dans mes mains. » Une personne de Secours catholique, qui était présente raconte : "Un policier s'est d'abord jeté sur moi ainsi que sur une personne d'une association, matraque en l'air, mais un de ses collègues nous a protégées en lui disant : 'C'est des filles, ce sont des associations, t'es malade!'. "L'afghan se trouvait à côté de nous et c'est lui qui s'est alors fait frapper. Le collègue du policier n'est, cette fois-ci, pas intervenu pour protéger l'afghan." Depuis l'afghan a trouvé une place d'hébergement dans un centre à Melun.

Le 19 novembre, des **mineurs et des jeunes majeurs étrangers** ont manifesté devant le ministère des solidarités à Paris pour réclamer un hébergement d'urgence surtout à l'approche de l'hiver. La ville de Paris va ouvrir, avec l'État, une **quarantaine de places d'hébergement** pour ces

jeunes migrants isolés qui attendent que la justice détermine s'ils sont majeurs ou mineurs ; ce qui peut durer entre six et dix-huit mois. Ils ne sont pas pris en charge ni par le département et l'ASE, ni l'aide sociale à l'enfance. Ces places qui devraient être disponibles avant la fin de l'année sont situées dans bâtiment du 15e arrondissement,

Depuis septembre, **onze réfugiés et treize français, de 20 à 35 ans, cohabitent** pour un an dans un immeuble de 1000 m<sup>2</sup>, **proche du Louvre à Paris** comprenant plusieurs espaces communs : une cuisine, un salon ou encore une salle de travail. Chacun possède sa propre chambre avec kitchenette, salle de bain et toilettes intégrés. Avant leur emménagement, les résidents ont participé à des petits travaux de finition. Ils ont nettoyé les locaux et les ont aménagés avec des meubles récupérés chez Emmaüs ou ailleurs. Pour participer au projet, il faut avoir plus de 18 ans, un titre de séjour en règle pour les étrangers, du fait de l'obtention de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié, et donner la preuve d'un revenu régulier (RSA ou garantie jeune par exemple). Les résidents ont rythmé la vie de la colocation avec des cours de yoga, des cours de français et d'arabe, des ateliers de danse ou de couture... Une fois par semaine, les colocataires récupèrent des produits vendus au magasin Biocoop du coin. Chaque colocataire paye au maximum un loyer de 200 euros par mois, qui sert notamment à payer les charges. Les résidents sont libres de compléter leur redevance sous forme de dons à l'association.

## **ATLANTIQUE**

Une ONG allemande a décidé d'envoyer un bateau – le Sarah - sillonner les côtes des Canaries à la recherche d'embarcations en détresse. C'est la première fois qu'un navire humanitaire est présent dans cette zone. Il est actif depuis mi-novembre dans l'océan Atlantique. Il patrouille dans la zone pour observer la situation et prévenir les secours ( espagnols ou des navires commerciaux) lorsqu' une embarcation est en difficulté. Le navire n'est pour l'heure pas opérationnel pour effectuer des opérations de sauvetage, mais espère l'être d'ici quelques semaines.

## **MANCHE**

Dix-huit migrants ont été secourus dans la Manche jeudi 26 novembre au matin. Ils se trouvaient sur une embarcation en difficulté à une dizaine de kilomètres de Boulogne-sur-Mer. Leur bateau prenait l'eau dans une mer à la température de 12 degrés.

28 autres migrants ont, échoué sur la plage de Wissant, à mi-chemin entre Calais et Boulogne-sur-Mer après le chavirement de leur embarcation de fortune lors de sa mise à l'eau. Cinq membres de deux familles ont été transportés vers l'hôpital de Calais pour surveillance et 10 personnes ont été interpellées par la PAF. Les migrants restants ont été "mis à l'abri" par la préfecture.

## **MEDITERRANEE CENTRALE**

### **FRONTEX**

Après une enquête, plusieurs médias, accusent FRONTEX d'être impliquée dans des incidents de refoulements de bateaux de demandeurs d'asile en mer Égée, entre la Turquie et la Grèce survenus depuis le mois d'avril. Les responsables de Frontex seraient conscients des pratiques illégales des gardes-frontières grecs et sont en partie impliqués dans les refoulements eux-mêmes. Le directeur de l'agence européenne de garde-frontières et garde-côtes a dû s'expliquer

mardi 1er décembre devant les eurodéputés de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. Après l'échange, trop de questions restent sans réponse : il est clair que le directeur exécutif a failli à nombre de ses responsabilités et qu'il devrait démissionner en conséquence. La Commissaire européenne aux Affaires intérieures a réitéré sa confiance dans le conseil d'administration de Frontex, mais a également fait part de ses préoccupations. "Si c'est vrai, c'est totalement inacceptable. Une agence européenne doit se conformer au droit européen et aux droits fondamentaux sans excuse", a-t-elle affirmé. "De nombreuses questions ont été posées au directeur. Et il n'a pas répondu à ces questions", a regretté la Commissaire. L'affaire a été diffusé sur ARTE : il y aura certainement des suites.

## UNION EUROPEENNE

### Règlement de Dublin

Le règlement de Dublin III confie, dans la plupart des cas, la responsabilité d'une demande d'asile au pays de première entrée des migrants dans l'UE. Actuellement, il est remis en cause, mais apparemment pour être remplacé par un système qui pourrait être plus strict.

- Obligation pour les migrants de déposer une demande d'asile dans le premier pays traversé.
- Extension de 18 mois à trois ans de la responsabilité d'un État vis-à-vis d'un demandeur d'asile (durée pendant laquelle un migrant ne peut pas faire sa demande dans un autre pays).
- Généralisation des zones d'attente où seraient enfermés les demandeurs d'asile le temps que les autorités étudient leurs dossiers.

#### Exemple : la parole d'un Algérien « dubliné » en Espagne.

En Algérie, j'étais la honte de la famille. Je suis le seul à être athée alors que tout le monde est musulman. Je suis marié ; après avoir été maltraité par la famille, on a décidé de partir. En 2017, on a fait une demande de visa touristique pour l'Espagne, plus facile à obtenir qu'un visa pour la France. Puis on a rejoint Paris en bus. On a passé trois mois à la rue, tous les deux, sans savoir quoi faire, comment déposer la demande d'asile, où se trouvaient les associations... On était perdus. On a fini par être hébergés chez des particuliers qui nous ont proposé de l'aide.

On a déposé nos demandes d'asile en mars 2018. La réponse de la préfecture est tombée quatre ou cinq mois plus tard : on devait repartir en Espagne. On a appris qu'on était dubliné là-bas parce que c'est le premier pays où on s'était rendu, même si on n'avait déposé ni empreintes ni demandes. On ne parle pas espagnol, mais on parle français. Notre but, c'était la France. On a donc attendu 18 mois avant d'avoir le droit de faire une demande d'asile en France [délai nécessaire à l'expiration de la responsabilité du premier pays traversé.]. Dix-huit mois à manger grâce aux Restos du cœur, au Secours populaire, et à la générosité des gens parfois. Jamais on a pensé à abandonner et à retourner en Algérie. À la fin de cette période, on a enfin pu déposer nos demandes et l'Ofpra nous a accordé le statut de réfugié. En tout, cette période a duré presque deux ans.

## EUROPE

### BOSNIE

199 personnes qui squattaient des maisons abandonnées sur la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, ont été relogées samedi 5 décembre 2020 dans les centres d'accueil de Borići et Sedra, destinés aux familles. Ces familles survivaient dans des conditions très précaires, alors qu'il a commencé à neiger fortement sur la région.

Dans la région de Bihac, à la frontière avec la Croatie, où la plupart des migrants sont massés dans l'espoir d'entrer sur le territoire européen. Ces personnes vivent soit en forêt, sous des

tentes, soit dans des abris de fortune, des bâtiments abandonnés et des squats. Le froid, accompagné de neige, met "sérieusement en danger la vie de plus de 2 000 personnes qui dorment dehors, dans des conditions désastreuses". Par ailleurs, 1 300 migrants sont logés dans un centre d'accueil à Lipa. Le camp de tentes a été construit pour le printemps et l'été en réponse au Covid-19. Le site n'est équipé ni d'électricité, ni d'eau courante et rien n'a été prévu pour l'hiver.

## ESPAGNE CANARIES

Les autorités espagnoles multiplient les rencontres avec les responsables politiques étrangers afin de lutter contre l'immigration clandestine, et stopper la vague d'arrivées massives observée ces derniers mois aux Canaries. L'Espagne veut renvoyer les migrants qui ne sont pas éligibles à la protection internationale et exclut le transfert des exilés vers l'Espagne continentale, réclamé par les autorités canariennes, pour désengorger l'archipel.

La ministre espagnole des Affaires étrangères a fait le déplacement à **Dakar**. Dimanche 22 novembre, elle a convenu avec les autorités sénégalaises de démarrer "dans peu de temps" les vols de rapatriements des migrants sénégalais débarqués ces derniers mois aux Canaries. Il y aura renforcement de la surveillance des côtes sénégalaises. Depuis 2006, deux bateaux de patrouille et un hélicoptère de la Garde civile espagnole opèrent au Sénégal pour empêcher les tentatives de traversées illégales de l'océan Atlantique. Un autre navire espagnol ainsi qu'un avion devraient être transférés rapidement dans le pays. "Nous travaillons main dans la main avec les autorités de ce pays et partageons l'inquiétude suscitée par l'existence de réseaux de traite des êtres humains qui en enrichissent quelques-uns et en mettent beaucoup en danger".

Mardi 24 novembre dans la soirée, à une embarcation a chavirée près de l'île de **Lanzarote**. Elle ne se trouvait qu'à quelques mètres du rivage au moment de l'accident. Vingt-huit personnes, majoritairement originaires du Maroc, ont été secourues et huit corps ont été retrouvés, après une intense nuit de recherche. Les sauveteurs ont pu compter sur le soutien d'un hélicoptère, qui a permis d'éclairer la zone, plongée dans le noir. Ce même mardi, plus de 280 migrants, répartis dans 10 canots, ont débarqué sur l'île de Grande Canarie : une personne est morte et 6 autres blessées.

La maire de Mogán, l'une des communes de l'île de Grande Canarie les plus touchées par l'arrivée de migrants, demande que « Madrid » trouve d'autres hébergements d'ici la fin de l'année pour les 3471 migrants actuellement logés dans dix hôtels. Au total, environ 5 000 exilés sont hébergés dans des complexes touristiques. "La solidarité dont fait preuve Mogán a une date d'expiration fixée au 31 décembre", a affirmé La Maire, estimant que l'Espagne continentale devait aider à gérer ces personnes. "Nous ne pouvons pas continuer à accepter que Grande Canarie devienne une prison, un Lampedusa ou un Lesbos à cause de l'inaction de ce gouvernement et de son manque de coordination." Devant cet afflux, les autorités espagnoles, à court d'hébergement sur cet archipel et peu enclines à transférer les migrants sur le territoire métropolitain, ont installé des campements temporaires - qui devraient à terme pouvoir accueillir jusqu'à 7000 personnes - mais ont surtout eu recours au secteur hôtelier. Pour la secrétaire d'État chargée de la Migration, les hôtels sont ainsi une solution de transition adéquate. "Si je laissais ces migrants à la rue maintenant, ce serait les services sociaux qui devraient s'en occuper. Vous pensez que la mairie a les ressources pour héberger 3 400 migrants ? La maire a menacé de mettre des amendes aux hôtels qui continueraient à louer des chambres au gouvernement l'année prochaine. Faute d'hébergement, des milliers de migrants ont été contraints ces dernières semaines de dormir dehors au port d'Arguineguin dans des conditions inhumaines.

Le feu a démarré vers 21h le 10 décembre dans une friche industrielle de la ville catalane de Badalone (nord-est) en banlieue de **Barcelone** où vivaient entre 100 et 200 migrants dans des conditions précaires. Au moins trois personnes sont mortes et une vingtaine d'autres ont été

blessées, au moins 60 personnes vivant dans cet entrepôt ont été identifiées après l'incendie mais d'autres sont parties par les fenêtres arrière du bâtiment par crainte d'être interpellées. La plupart des occupants de cet entrepôt sont en situation irrégulière en Espagne. Ils travaillent comme vendeurs ambulants ou dans la collecte de ferraille. Faute de contrat de travail, ces migrants ne peuvent obtenir de titre de séjour. L'administration qui nie le droit des migrants à avoir un logement décent et des papiers est estimée responsable par un syndicat.

## GRECE

Une migrante est décédée et une seconde est portée disparue suite au naufrage d'une embarcation de migrants au large de l'île de Lesbos en Grèce, ont annoncé mercredi les gardes-côtes grecs. Trente-deux rescapés ont été secourus par les autorités. Réagissant à ce drame plus tôt dans la journée, le ministre grec des Migrations a déploré "la perte de vies malgré l'intervention rapide des gardes-côtes grecs". Il a aussi indiqué que les rescapés avaient déclaré qu'un patrouilleur turc ayant repéré l'embarcation après l'émission du signal de détresse. Mais **ce patrouilleur ne les a pas aidés**, laissant leur bateau entrer dans les eaux grecques. Les accusations de refoulement de bateaux de demandeurs d'asile en mer Égée, entre la Turquie et la Grèce, sont légion. **Frontex** est accusée d'être impliquée dans des incidents de la sorte.

Dans **le camp construit à la hâte après l'incendie du camp de Moria**, en septembre dernier, des milliers de personnes vivent dans des conditions extrêmement précaires. La mauvaise saison rend plus difficile les conditions de vie des migrants. **Le vent** est si fort qu'on ne peut pas dormir la nuit. Quand il souffle violemment, on doit tenir la tente pour éviter qu'elle ne s'envole. Il y a quelques jours, le vent a emporté une tente et l'a envoyée dans la mer. Les personnes migrantes dorment à même le sol sur des bâches et couvertures, au contact du froid et de l'humidité. La **pluie** inonde le camp qui se transforme en champ de boue comme en octobre. Il n'y a aucun système d'évacuation de l'eau, ni drainage. Pour tenter de mettre les affaires des personnes à l'abri de l'humidité, des palettes de bois ont été installées sous les tentes. En attendant un éventuel **chauffage**, certaines personnes allument des feux, avec les risques que cela implique. Pas assez nombreuses et loin des tentes, les douches qui ne disposent pas d'eau chaude sont désertées. Il faudrait même ramener ses bouteilles d'eau pour se laver ! Quand les températures étaient encore clémentes, les habitants du camp se lavaient bien souvent dans la mer mais le climat actuel ne le permet plus.

### Un nouveau camp à Lesbos.

Athènes a signé jeudi 3 décembre un accord avec l'Union européenne (UE) permettant la création d'une nouvelle structure d'accueil, d'ici septembre 2021. Le texte prévoit une répartition des responsabilités entre la Commission, les autorités grecques et les agences de l'UE dans la gestion du camp. Il devra fournir des conditions décentes aux migrants et réfugiés qui arrivent, et aussi soutenir les habitants sur les îles grecques. La présidente de la Commission européenne a souligné la nécessité de "procédures rapides et équitables" pour l'examen des demandes d'asile. Pour les migrants, **"les centres doivent n'être qu'un arrêt temporaire avant leur retour (vers leur pays d'origine ou de transit) ou leur intégration"**. Ce nouveau camp marque un changement dans la façon d'appréhender la gestion des migrations, et ouvre la voie à une **mise en pratique des principes directeurs du nouveau Pacte sur la migration et l'asile**.

## ITALIE

Les migrants mineurs sont nombreux à débarquer seuls, sans famille sur les côtes de l'Italie. Ces enfants et adolescents sont particulièrement vulnérables. Leur accueil et leur scolarisation prévoit leur prise en charge et un accompagnement personnalisé. Une partie de la population locale

se mobilise pour leur intégration.

## AFRIQUE

### CAP VERT

Le Cap Vert se trouve 500 km à l'ouest du Sénégal, sur la route maritime empruntée par les migrants entre l'Afrique et Les Canaries. Dimanche 15 novembre, une pirogue partie du Sénégal et transportant une soixantaine de Sénégalais et quelques Gambiens a fait naufrage. Les naufragés avaient dérivé plusieurs jours en mer avant d'être secourus. Un nombre indéterminé de migrants pourraient avoir péri pendant le voyage.

### MAROC

La **Commissaire européenne** aux Affaires intérieures, a annoncé mardi 1er décembre vouloir améliorer la coopération avec le Maroc pour le retour de ses ressortissants illégaux. Elle vient négocier les **réadmissions** et la facilitation des visas. L'Europe vieillissante a besoin de main-d'œuvre, et les arrivées irrégulières font peur aux citoyens européens. Avoir moins d'arrivées irrégulières et renvoyer ceux qui ne sont pas autorisés à rester est étroitement lié à la facilitation des visas et à la migration légale. L'UE pourrait augmenter son aide financière allouée au Maroc pour la sécurisation de ses frontières.

### SENEGAL

Une marche en hommage aux victimes de l'émigration clandestine était organisée samedi 21 novembre après-midi à Dakar par des associations réunies dans le collectif baptisé « 480 », en référence au nombre de migrants décédés en mer en une semaine, fin octobre. Une centaine de personnes a défilé en silence pour appeler les autorités et les citoyens à réagir. En effet, beaucoup de **jeunes avec des diplômes** ne trouvent pas de travail. Après des critiques sur son silence, le président Macky Sall a aussi annoncé, lors du dernier conseil des ministres, la création d'un conseil national pour l'insertion et l'emploi des jeunes. Face à la recrudescence du phénomène, la **ministre espagnole des Affaires étrangères** est arrivée samedi soir 21 novembre au Sénégal pour des discussions avec son homologue et le chef de l'État.

Elle a convenu avec les autorités sénégalaises de démarrer "dans peu de temps" les vols de rapatriements des migrants sénégalais débarqués ces derniers mois aux Canaries. Il y aura renforcement de la surveillance des côtes sénégalaises. Depuis 2006, deux bateaux de patrouille et un hélicoptère de la Garde civile espagnole opèrent au Sénégal pour empêcher les tentatives de traversées illégales de l'océan Atlantique. Un autre navire espagnol ainsi qu'un avion devraient être transférés rapidement dans le pays. "Nous travaillons main dans la main avec les autorités de ce pays et partageons l'inquiétude suscitée par l'existence de **réseaux de traite des êtres humains** qui en enrichissent quelques-uns et en mettent beaucoup en danger"

**Le père de Doudou**, ce jeune de 14 ans décédé en octobre en mer en tentant de rejoindre les Canaries, a comparu mardi 1er décembre devant le tribunal de grande instance de M'bour, à 80 km de Dakar. Son père avait remis 250 000 francs CFA (environ 380 euros) à un passeur qui devait emmener clandestinement son fils en Espagne, d'où un autre correspondant devait l'acheminer en Italie pour qu'il s'y inscrive dans un centre de formation. Le tribunal de grande instance de M'bour a requis deux ans de prison ferme contre son père accusé de "mise en danger d'autrui" et "complicité de trafic de migrants". Deux autres pères, dont les enfants sont revenus vivants d'une tentative de traversée, étaient également jugés à ses côtés. Les mêmes chefs d'accusation ont été prononcés, tout comme la peine encourue. Le jugement a été mis en délibéré au 8 décembre et leur avocat a plaidé la relaxe. "Le procureur est dans son rôle. Il est dans une dynamique de dissuasion" de l'émigration

clandestine, mais "j'ai bon espoir qu'ils seront libres le 8 décembre", a déclaré l'avocat.

Le tribunal de grande instance de Mbour, (sud-est de Dakar), a condamné mardi 8 décembre à **deux ans de prison, dont un mois ferme**, le père de Doudou pour "mise en danger de la vie d'autrui". Les deux autres pères de famille ont été condamnés pour le même motif. Leurs enfants sont, eux, revenus vivants de leur tentative de rejoindre l'archipel des Canaries via l'océan Atlantique. Les trois hommes étaient également poursuivis pour "**complicité de trafic de migrants**" mais ils ont été "**relaxés**" pour ce chef d'inculpation. Les trois prévenus, tous des pêcheurs, étaient incarcérés à Mbour depuis leur arrestation début novembre (soit depuis 1 mois, d'où la sentence « un mois ferme »).

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres :

<https://www.infomigrants.net/fr/>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-ce-que-l-on-sait-du-demantelement-du-camp-brievement-installe-place-de-la-republique\\_4193437.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-ce-que-l-on-sait-du-demantelement-du-camp-brievement-installe-place-de-la-republique_4193437.html)

[https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-evacues-a-paris-ils-vont-reprendre-leur-errance-s-indigne-l-association-utopia-56\\_4193533.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-evacues-a-paris-ils-vont-reprendre-leur-errance-s-indigne-l-association-utopia-56_4193533.html)

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/evacuation-de-migrants-a-paris-darmanin-renouvelle-sa-confiance-au-prefet-lallement-25-11-2020-8410336.php>

[https://www.lacimade.org/la-nuit-des-tentes-le-pire-sest-produit-lhorreur-et-lindigne-la-statue-de-la-republique-etait-petrifiee/?utm\\_source=NL112020&utm\\_medium=NL&utm\\_campaign=NL2020&utm\\_content=contenu](https://www.lacimade.org/la-nuit-des-tentes-le-pire-sest-produit-lhorreur-et-lindigne-la-statue-de-la-republique-etait-petrifiee/?utm_source=NL112020&utm_medium=NL&utm_campaign=NL2020&utm_content=contenu)

<https://www.france24.com/fr/tag/migrants/>

<https://www.sudouest.fr/2020/12/12/bayonne-les-benevoles-de-diakite-quittent-le-centre-pausa-8182274-4018.php>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/finistere/finistere-une-subvention-de-50-000-eu-allouee-a-sos-mediterranee-7076746>

<https://paris-luttes.info/radio-les-voix-en-cage-episode-14-14491>